

Expertise sur les logements vacants

Étude statistique et enquête
auprès d'un échantillon de propriétaires
de logements privés vacants



Partie 1 :
**La vacance, une connaissance partielle
du phénomène au travers des données
statistiques**

La notion de vacance

- La vacance, une diversité de définitions

« Un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1^{er} janvier. » *FILOCOM d'après la DGI*

« Un logement disponible pour la vente ou la location ou un logement neuf achevé mais non encore occupé à la date du recensement. » *INSEE*

→ Les volumes et taux diffèrent suivant la source utilisée.

- Deux grandes catégories de vacance

-La vacance frictionnelle / conjoncturelle : vacance correspondant au temps "normal" nécessaire à la relocation ou la revente. Elle est incompressible et généralement de courte durée.

-La vacance structurelle : correspond à des logements inadaptés à la demande, des biens en situation d'attente ou en travaux, des propriétaires qui se désintéressent de leur bien ...

	FILOCOM (2011)		INSEE (2011)	
	% de logements vacants	Nb de logements vacants	% de logements vacants	Nb de logements vacants
Aigné	4,9%	29	4,8%	28
Allonnes	8,2%	418	5,4%	265
Arnage	4,6%	109	4,6%	107
Champagné	7,3%	101	3,9%	53
La Chapelle-Saint-Aubin	3,8%	35	2,7%	24
Coulaines	6,6%	227	4,2%	143
Le Mans	10,0%	7996	9,2%	7297
La Milesse	5,2%	51	4,5%	43
Mulsanne	2,5%	45	2,5%	45
Rouillon	5,1%	44	2,2%	19
Raudin	4,3%	59	3,8%	52
Saint-Saturnin	9,7%	90	4,2%	37
Sargé-lès-le Mans	3,2%	46	3,2%	52
Yvré-l'Évêque	4,6%	88	4,1%	76
Le Mans Métropole	9,0%	9338	8,1%	8241

Source : METATIM – FILOCOM d'après la DGI et INSEE

→ Lutter contre la vacance consiste à s'attacher à la vacance structurelle

Les principales caractéristiques de la vacance

Les données présentées dans les diapos suivantes sont issues du fichier FILOCOM. Pour des raisons de secrets statistiques, certains indicateurs ne peuvent être calculés que sur certaines communes.

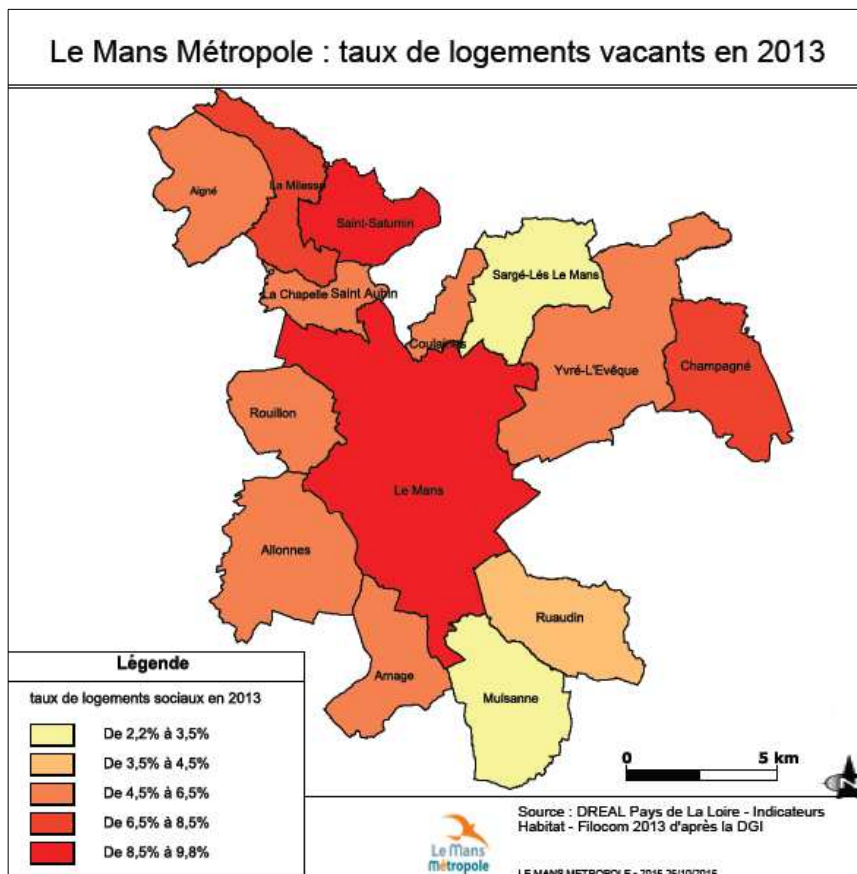
Sur Le Mans Métropole :

8,4% du parc de logements

8 771 logements vacants en 2013

Mais des situations contrastées suivant :

- les communes (de 2,3 % pour Sargé-Lès Le Mans à 9,8% pour Saint Saturnin)
- les quartiers du Mans



Les territoires de référence :

Taux de vacance en 2013 :

- La Sarthe : 8,5%
- Les Pays de la Loire : 6,7%
- Angers : 9,6 %
- Laval : 7,1 %
- Nantes : 7,6 %

Etude DREAL : Parc de logements en Pays de La Loire au 1^{er} Janvier 2013

Comparaison d'indicateurs sur la Ville du Mans avec des villes de France (hors Ile de France) ayant un profil démographique similaire (24 villes de 10 000 à 200 000 habitants) :

Taux de vacance : 11,4 % (contre 9,3% pour Le Mans)

Dont logements vacants depuis + de 4 ans : 1,5% (1,5% pour Le Mans)

Les principales caractéristiques de la vacance

- Environ 260 logements vacants en plus par an entre 2005 et 2013 sur Le Mans Métropole

Le parc de logements vacants a augmenté de façon irrégulière entre 2005 et 2011 (la plus forte hausse durant la période 2007-2009 et la plus faible entre 2009 et 2011).

On observe une diminution de la vacance entre 2011 et 2013 (- 567 logements vacants par rapport à 2011) en lien avec la baisse significative sur Allonnes et Le Mans.

- Plus de 75% des logements vacants en 2011 relèvent du parc privé.

→ Mais on constate des situations variables suivant les communes.

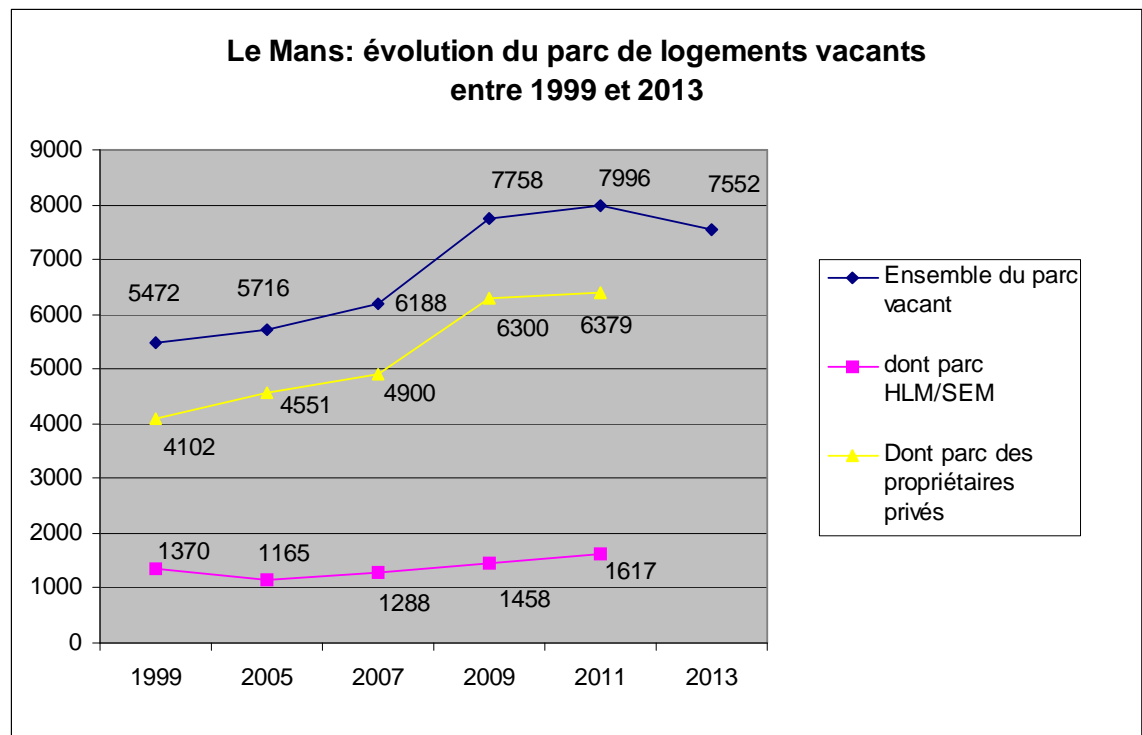
→ Jusqu'en 2009, l'augmentation du nombre de logements vacants était principalement liée à la hausse de la vacance du parc privé.

→ Identifier à quel parc est principalement liée la baisse de la vacance 2011-2013

(privé / public et récent / ancien)

→ Suivre les évolutions

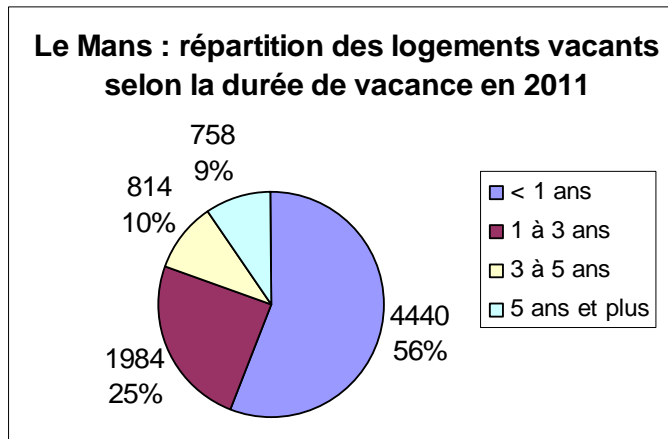
(poursuite de la tendance récente à la baisse ?)



Source : METATTM – FILOCOM d'après la DGI

Les propriétaires privés correspondent aux personnes physiques et aux personnes morales (dont les collectivités territoriales).

Les principales caractéristiques de la vacance



56% des logements vacants en 2011 le sont depuis moins d'un an

→ 19% des logements vacants le sont depuis plus de 3 ans.

→ Stagnation de la vacance de longue durée par rapport à 2009 (légère augmentation depuis 2005).

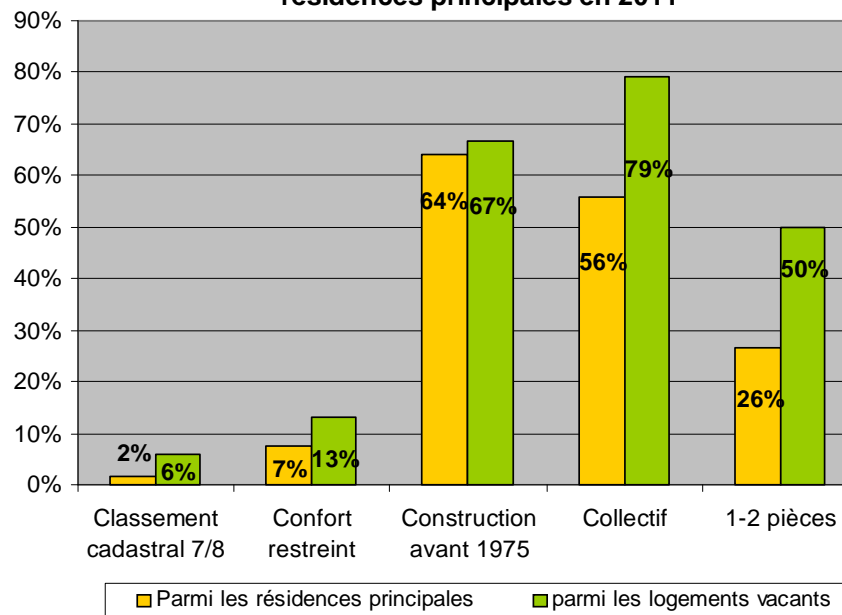
- Les caractéristiques des logements vacants

→ Les logements vacants sont globalement **en moins bon état et moins confortables** que les résidences principales.

→ Les **logements anciens (avant 1975), collectifs et de petite taille sont surreprésentés** dans le parc des logements vacants par rapport à celui des résidences principales.

→ Les **logements en copropriété** sont plus représentés dans le parc des logements vacants que celui des résidences principales.

Le Mans : comparatif des caractéristiques des logements vacants et des résidences principales en 2011



Les données FILOCOM permettent de disposer de données statistiques pour caractériser la vacance. Cependant, le fichier FILOCOM ne fournit pas d'informations sur les motifs de la vacance, les intentions des propriétaires vis-à-vis de leur logement et le souhait de réaliser des travaux.

Partie 2 :
**Une enquête sur les logements privés
vacants pour approfondir nos
connaissances de la vacance**

Pourquoi réaliser une expertise sur la vacance ?

- Une problématique déjà soulevée dès le 1^{er} Programme Local de l'Habitat en 2008

→ Il prévoyait dans son programme d'actions, la réalisation d'une expertise coordonnée avec les communes sur la possibilité d'appliquer la taxe sur les logements vacants.

Le bilan à mi-parcours, réalisé en 2011, identifie un besoin d'approfondissement de cette question.

→ un thème à approfondir dans le cadre de l'élaboration du 2nd PLH en vue de la définition d'actions adaptées

- Le 2nd PLH (2013-2019) fixe un objectif de logements vacants remis sur le marché et définit des actions à mettre en place

→ plus de 1 000 logements vacants remis sur le marché en 6 ans.

→ **Action 5.5 « Développer des actions complémentaires en faveur d'une diminution de la vacance »**

- Améliorer la connaissance des logements vacants et fiabilisé les données,
- Poursuivre si besoin la mise en place de la taxation des logements vacants,
- Identifier les conditions de remise sur le marché des logements vacants,
- Poursuivre la mise en place d'actions adaptées.

- L'État souligne également ce besoin d'approfondissement.

Comment s'est organisée cette enquête ?

→ 500 propriétaires de logements privés vacants sélectionnés :

- à partir du fichier logements vacants des Services Fiscaux
- exclusion des logements vacants du parc social et relevant de certaines personnes publiques
- aberrations du fichier corrigées (ex: maison de retraite du Champs de L'ormeau à Rouillon : 81 logements vacants)

→ Les 9 communes membres de Le Mans Métropole avant le 1er janvier 2013

- Le nombre de propriétaires interrogés par commune est déterminé en fonction du nombre de logements vacants présents sur la commune (fichier logements vacants des Services Fiscaux).

Informations générales + statut actuel du logement

Questions sur :
- les caractéristiques du bien
- la durée de vacance

Le Mans Métropole
Enquête auprès des propriétaires de logements vacants

Vous êtes propriétaire d'une maison / d'un appartement actuellement sans occupant sur la Commune de

Merci de répondre à cette enquête qui nous permettra de mieux connaître les logements vacants et les motifs de vacance, et de mettre en place des actions adaptées auprès des propriétaires concernés (par exemple, aides de l'Anah pour des travaux).

Conformément à la réglementation informatique et libertés, cette enquête est uniquement destinée à des exploitations statistiques non nominatives. Les questions relatives à votre identité sont facultatives et uniquement destinées à vous envoyer de la documentation si vous le souhaitez.

Si le logement n'est plus vacant à la date de l'enquête, merci de cocher la case ci-dessous et nous renvoyer le formulaire :

Mon logement n'est plus vacant

Le logement vacant dont vous êtes propriétaire

Le type de propriété :
Est-il situé dans une copropriété ? OUI NON
Est-il en indivision ? OUI NON

Sa localisation :
 en ville
 dans un bourg
 isolé

Sa taille :
 1 pièce 4 pièces
 2 pièces 5 pièces
 3 pièces 6 pièces et +

Son ancienneté :
 Construit il y a plus de 15 ans
 Construit il y a moins de 15 ans

Son confort :
Est-il raccordé au réseau électrique ? OUI NON
Est-il alimenté en eau potable ? OUI NON
Dispose-t-il d'une salle de bain ? OUI NON
Dispose-t-il de WC ? OUI NON
Dispose-t-il d'une installation de chauffage ? OUI NON

Depuis combien de temps est-il vacant ?
 Moins de 1 an 1 à 5 ans Plus de 5 ans

Le Mans Métropole
Enquête auprès des propriétaires de logements vacants

Les motifs de vacance :
 Difficulté à trouver un locataire
 Difficulté à trouver un acheteur
 Non habitable en l'état, nécessité de faire des travaux
 En attente de règlement d'une succession
 Autre :

Vos intentions et projets :
Vous souhaitez,
 Le louer
 Le vendre
 L'occuper à titre personnel
 Autre :

Vous avez l'intention d'y faire des travaux ? OUI NON

Si oui, quels types de travaux (plusieurs cases possibles)
 Restructuration lourde ou démolition-reconstruction
 Remise en état complète
 Amélioration de la performance énergétique (isolation, remplacement chaudière...)
 Petits travaux d'embellissement
 Autres

Vous êtes :
 Un particulier
 Une Société Civile Immobilière
 Un autre type de propriétaire

Renseignements complémentaires facultatifs

Je souhaite recevoir une documentation sur les aides existantes pour des travaux
 Je souhaite recevoir une documentation sur le conventionnement des logements locatifs et les aides fiscales correspondantes
Le cas échéant, merci d'indiquer ci-dessous vos coordonnées pour l'envoi
Nom: Adresse ou courriel:

J'accepte d'être contacté par téléphone pour donner plus de précisions sur le logement vacant dont je suis propriétaire et les motifs de vacance
Le cas échéant, merci d'indiquer ci-dessous vos coordonnées téléphoniques
Nom: N° de téléphone:

*Merci pour votre contribution.
Si vous êtes propriétaire d'autres logements vacants, vous pouvez si vous le souhaitez remplir un formulaire par logement (facultatif)*

Questions sur :

- les motifs de vacance
- les intentions des propriétaires
- le type de propriétaire

Partie permettant aux propriétaires interrogés de demander des renseignements complémentaires

Les retours de l'enquête

- Un tiers des propriétaires enquêtés ont répondu à l'enquête

→ **175 réponses reçues** (dont 62 propriétaires de maisons et 113 propriétaires d'appartements)

→ **un taux de réponse de 35%** (41% pour les maisons, 32% pour les appartements)

→ la dernière enquête est arrivée en juin 2013

Echantillonnage réalisé à partir de 2 787 logements privés vacants:

Echantillon : 500 logements soit 18 % du fichier vacant

Taux de réponse : 175 réponses soit 6,3 % du fichier TH

- Un problème de fiabilité de la source

→ **40 enquêtes expédiées se sont avérées correspondre à une mauvaise adresse, soit 8% des enquêtes expédiées.**

→ **26 propriétaires ont déclaré que le logement n'était pas vacant au 1^{er} janvier 2012 (soit 14,8% des enquêtes reçues)**

→ Résidences principales ou secondaires, l'occupant a reçu la taxe d'habitation, logement loué ou vendu en 2011, logement n'a jamais été vacant...

→ **10 propriétaires ont souligné que le bien est un local commercial ou qu'il est loué avec un bail commercial (soit 5,7% des enquêtes reçues)**

- Des propriétaires ont laissé des observations, des commentaires sur les enquêtes

→ Mauvaise perception, méfiance vis-à-vis de la finalité de l'enquête

→ Précisions, explications par rapport au motif de la vacance et à leur intention

Les résultats de l'enquête

Les maisons vacantes

(parmi les 62 propriétaires qui ont répondu à l'enquête)

Les appartements vacants

(parmi les 113 propriétaires qui ont répondu à l'enquête)

Le logement est-il toujours vacant?

31 propriétaires indiquent que le logement est toujours vacant (soit 50%).

(parmi les 29 propriétaires de maisons vacantes* situées sur toutes les communes sauf Mulsanne et Rouillon)

44 propriétaires indiquent que le logement est toujours vacant (soit 40%).

(parmi les 44 propriétaires d'appartements vacants uniquement situés sur Le Mans)

La localisation

- On ne note pas de concentration dans un secteur de l'agglomération.

- On constate une concentration des appartements vacants sur le secteur du centre ville et en particulier à proximité de la Gare.

L'ancienneté

- 90% ont été construites il y a plus de 15 ans.

- Ils ont tous été construits il y a plus de 15 ans.

La durée de vacance

- 48% sont vacantes depuis plus de 5 ans.

- 45% sont vacants depuis 1 à 5 ans.

Les motifs de vacance

- 68% ne sont pas habitables en l'état. ²

52% ne sont pas habitables en l'état. ²

* L'analyse concerne seulement 29 propriétaires car 2 propriétaires de maisons vacantes n'ont pas rempli le questionnaire.

² Certains propriétaires ont également indiqué un autre motif de vacance que l'état du bien

Les résultats de l'enquête

Les maisons vacantes

(parmi les 29 propriétaires de maisons vacantes)

Intention pour le logement

- 8 propriétaires souhaitent le louer (29%).*
- 8 autres propriétaires envisagent de le vendre (29%).*

Intention de réaliser des travaux

- 15 propriétaires de maisons vacantes ont l'intention de faire des travaux (52%) :
 - 7 souhaitent réaliser une remise en état complète du logement,
 - 4 envisagent de faire des travaux de restructuration lourde ou démolition-reconstruction.

Les appartements vacants

(parmi les 44 propriétaires d'appartements vacants)

- 23 propriétaires de logements vacants envisagent de le louer (52%).*

- 25 propriétaires d'appartements vacants ont l'intention de faire des travaux (57%) :
 - 10 souhaitent réaliser une remise en état complète du logement,
 - 5 envisagent de faire des travaux d'amélioration de la performance énergétique,
 - 5 souhaitent faire des travaux d'embellissement.

* Certains propriétaires ont également indiqué une autre intention.

Partie 3 :

**Les logements privés vacants,
quel potentiel de remise sur le marché?**

Présentation de la méthodologie employée

Le bien a t'il vocation à être remis sur le marché ?

	Les critères utilisés :	Parmi les 75 logements
OUI	Le logement peut être remis sur le marché : <ul style="list-style-type: none">- intention de le louer,- intention de le vendre,- intention de l'occuper à titre personnel,- autres intentions (tout sauf ce qui correspond aux classes NON ou NR).	55 ont vocation à être remis sur le marché, soit 74 %
NON	Le logement n'a pas vocation à être remis sur le marché : <ul style="list-style-type: none">- Démolition,- Changement d'usage (gîte, abris de jardin, espace de stockage...).	4 n'ont pas vocation à être remis sur le marché 5 %
Non renseigné (NR)	Aucune intention n'a été déclarée ou le propriétaire a indiqué "autre" comme intention sans la préciser.	16 propriétaires (soit 21 %)

Nota: la forte part des logements vacants ayant vocation à être remis sur le marché est à prendre avec prudence. En effet, il est probable que les personnes ayant répondu à l'enquête soient les propriétaires les plus mobilisés sur leur logement. De plus, les logements ayant vocation à être remis sur le marché ne sont pas nécessairement disponibles.

Quels sont les conditions nécessaires pour une remise sur le marché ?

→ **L'état du bien :**

Un logement en bon état doit respecter 3 critères : tout confort, raccordement aux réseaux, être déclaré comme habitable en l'état → **34% des logements enquêtés**

Un logement en mauvais état : toutes les autres situations : **63 % des logements enquêtés**

→ **Les intentions de réaliser des travaux** : Oui / Non + type de travaux

Un nombre théorique de logements vacants ayant vocation à être remis sur le marché important ...

D'après les intentions exprimées par les propriétaires, **plus de 2 000 auraient vocation à être remis sur le marché avec une remobilisation à plus ou moins long terme** qui dépend : de l'intention du propriétaire pour le bien, de l'état du logement, du souhait et de la capacité financière à faire des travaux...

... mais une réalité un peu plus complexe.

- Un bien vacant peut être inadapté au marché local

- La pression pour ce type de bien est faible
- Des prix de vente/loyer surestimés par rapport au marché local
- Des propriétaires exigeants dans le choix du locataire / des locataires exigeants dans le choix du logement

- Un logement vacant n'est pas obligatoirement disponible

- Rétention longue durée du logement : propriétaire qui préfère laisser son logement vide...
- Des logements temporairement indisponibles (règlement de succession ...)

- Un bien vacant n'a pas nécessairement vocation à rester un logement

- Un bien qui ne mérite plus l'appellation de logement
- Le bien est utilisé pour un autre usage que celui du logement (espace de stockage ...)

Les perspectives : actions déjà engagées ou prévues à court terme

- Informer/communiquer sur cette expertise pour souligner l'engagement de l'agglomération en matière de lutte contre la vacance

- présentation en groupe technique PLH le 17 octobre 2013.
- Présentation aux représentants locaux de l'Etat (DDT) et CG72 (mars 2015)
- présentation en comité de Suivi du PLH le 7 mai 2015
- présentation en CADOL 10 novembre 2015

-Poursuivre l'approfondissement de nos connaissances en matière de logements vacants

→ Actualisation des données sur la Vacance avec Filocom 2013 et 2015

(commande en cours pour une livraison fin 2015 – début 2016)

- Travailler sur une typologie de la vacance sur chaque commune permettrait de mieux adapter les actions à mettre en place...

*Yvré l'Evêque est marquée par un inconfort / mauvaise qualité des logements vacants qui semble s'accroître en 2011
→ fiabilité des fichiers fiscaux et renforcement de la communication sur les aides à l'amélioration de l'habitat*

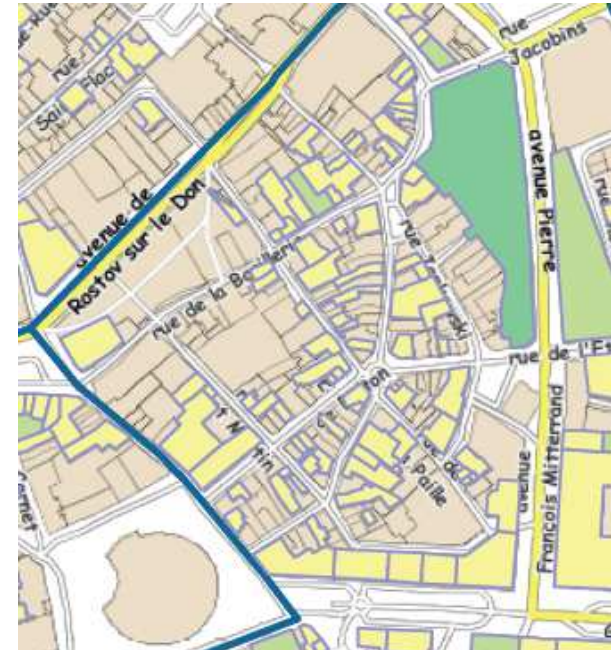
St Saturnin : l'écart entre les données vacance INSEE/Filocom pose question (53 unités). De plus, il s'agit majoritairement d'une vacance de longue durée (63 logements vacants de plus de 3 ans en 2013). D'après FILOCOM, une part significative de ces logements se situe sur la section cadastrale AD correspondant au secteur où se situe la structure de l'Arche ou MARPA. Ce taux de vacance élevé serait très probablement en partie lié à des places en réalité occupées dans la structure de l'Arche ou MARPA → travail de vérification de terrain / fichier locaux vacants des services fiscaux.

Les actions déjà engagées ou prévues à court terme

→ Réalisation d'une cartographie fine des logements en mauvais état (classés 7 et 8) et des logements vacants à l'échelle de la parcelle afin d'évaluer s'il existe d'un phénomène de concentration de la vacance,

→ Réalisation de 3 cartes à l'échelle de la Ville du Mans (logements classés 7 et 8, logements vacants et logements vacants de plus d'un an) à partir des données Taxe d'habitation. Ces cartes sont actualisées annuellement.

→ L'analyse des cartes en partenariat avec le service Urbanisme Foncier dans le cadre du PLU communautaire



Secteur situé entre les places de la Sirène, St Nicolas et de la République

→ **Travail sur la fiabilisation des fichiers fiscaux en lien avec le Service Financier de la collectivité**

→ Evaluation d'une expérimentation locale de vérification et de mise à jour des classements cadastraux (7 et 8) et des logements vacants menée par Mulsanne.

→ Suivi des évolutions nationales (révision des valeurs locatives des locaux d'habitation)

→ Suivi de l'impact de la mise en place de la taxation sur les logements vacants au 1^{er} janvier 2016 sur Le Mans (délibération du 18 septembre 2015) et sur les autres communes ayant déjà mis en place cette taxation (Allonnes, Arnage, Coulaines et La Milesse).

Les actions déjà engagées ou prévues à court terme

Poursuivre les actions permettant de remettre sur le marché des logements vacants ou de limiter l'apparition de nouveaux logements durablement vacants :

→ Veiller à une bonne adaptation de l'offre nouvelle aux besoins, régulation du marché (sujet à aborder dans le cadre de l'élaboration d'une charte avec les promoteurs)

→ Communiquer sur les aides à l'amélioration de l'habitat (ANAH, conventionnement des logements...).



Les Aides de l'Anah

Quelles sont les conditions générales pour y prétendre ?
 → Exemples de travaux pouvant être subventionnés (PO et PB) :

- Améliorer le confort, la sécurité, la salubrité, éliminer les peintures au plomb, etc. ;
- adapter le logement pour faciliter le maintien à domicile et l'accessibilité des personnes âgées ou handicapées,
- accroître la performance thermique du logement,

→ Logement de plus de 15 ans,
 → Les travaux doivent être effectués par un professionnel.

Je suis propriétaire, je loue mon logement (Propriétaire Bailleur - PB) :
 Vous pouvez bénéficier de subventions et, dans certains cas, de déductions fiscales sur vos revenus fonciers à trois conditions :

- Plafonds de ressources pour le locataire uniquement,
- engagement au niveau du loyer,
- nature des travaux.

Je suis propriétaire et j'occupe mon logement (Propriétaire Occupant - PO) :
 Vous pouvez bénéficier de subventions pour la réalisation de vos travaux, sous certaines conditions :

- Le logement doit être votre résidence principale,
- conditions de ressources,
- aides en fonction de la nature des travaux.

> Les plafonds de ressources 2015 en euros des propriétaires occupants (PO)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 900	18 332
2	20 913	26 811
3	25 152	32 242
4	29 384	37 669
5	33 633	43 117
Par personne supplémentaire	4 239	5 431

Vous choisissez votre locataire, sur une liste de candidats préalablement proposée par la Préfecture (conventionnement niveau très social uniquement).

Le Conventionnement pour le logement locatif

Développer une offre de logements à loyers et charges maîtrisés dans le parc privé : c'est le sens du conventionnement avec ou sans travaux de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).
 Qu'est-ce que le conventionnement ?
 Ce dispositif s'adresse aux propriétaires bailleurs et repose sur un mécanisme simple. C'est la conclusion d'une convention entre l'Agence nationale de l'habitat et un bailleur réalisant ou non des travaux subventionnés par l'Anah dans son logement.
 En signant une convention avec l'Anah pour une durée minimum de 6 ou 9 ans, le bailleur s'engage à louer son ou ses logements à des ménages dont les ressources n'excèdent pas certains plafonds et à un loyer également inférieur à un plafond déterminé.

Les avantages du conventionnement :

- Pour le propriétaire bailleur : en contrepartie de la convention, il bénéficie d'un avantage fiscal dit « Borloo ancien » pouvant atteindre 60% des revenus fonciers perçus et, dans certains cas, d'une subvention pour travaux,
- Pour le locataire, le conventionnement du logement ouvre droit à l'APL.

Important
 Le logement doit être décent (décret du 30 janvier 2002), des contrôles sont possibles

Quels sont les types de conventions ?
 Deux types de conventions peuvent être conclues avec l'Anah :

- La convention avec travaux d'une durée minimum de 9 ans : elle concerne les logements bénéficiant d'une subvention de l'Anah pour travaux,
- la convention sans travaux d'une durée minimum de 6 ans.

Ces deux types de conventions peuvent être conclues suivant trois niveaux de loyers différents, du plus élevé au moins élevé :

- Niveau intermédiaire (avantage fiscal de 30%),
- niveau social (avantage fiscal de 60%),
- niveau très social (avantage fiscal de 60% et prime de 2 000 € en cas de travaux financés par l'Anah).

La Rénovation énergétique

Le financement des travaux
 Il existe de nombreuses aides pour l'amélioration de la performance énergétique des logements (éco-prêt, crédits d'impôts...). En ce qui concerne les aides de l'Anah, pour ce type de travaux, les conditions sont les suivantes :

Si vous êtes Propriétaire Occupant (PO) :

- Ces subventions sont soumises aux mêmes conditions de ressources que les aides Anah classiques,
- vos travaux doivent permettre un gain de performance énergétique d'au moins 25 %.

Si vous êtes Propriétaire Bailleur (PB) :

- Vos travaux doivent permettre un gain de performance énergétique d'au moins 35 %.

Les aides de l'Anah, sont par ailleurs cumulables avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique.

Renseignements, conseils et accompagnement

- Sur les travaux à entreprendre,
- sur les meilleurs financements possibles,
- pour la constitution de la demande de subvention Anah et autres financements complémentaires (CAF, MSA, Caisse de retraite, Conseil Général de la Sarthe...).

La délégation locale de l'Anah

Direction Départementale des Territoires
 19 Bd Pasteurs - Cs 10013
 72042 Le Mans cedex 9
 Bureaux ouverts au public de 9h à 11h
 Sur rendez vous l'après-midi
 ☎ 02.72.16.40.19
 ddt-anah@sarthe.gouv.fr

Les organismes agréés par l'Anah

Pour les deux associations, un seul contact :

Habitat & Développement 72
 Centre d'Amélioration du Logement de la Sarthe (CALS-PACT)
 47 rue Paul Lignere 72000 Le Mans
 ☎ 02.43.42.12.72
 habitier.mieux@dhd72.fr

CITÉMETRIE
 Agence Régionale des Pays de la Loire
 8 quai Hoche 44200 Nantes
 ☎ 0.805.693.900
 opahlemans@citemetrie.fr

Espace Info Énergie

INFO ÉNERGIE 2015
 Association Sarthe Nature Environnement
 10 rue Barbier 72000 Le Mans
 Du lundi au vendredi de 9h à 12h
 Sur rendez vous l'après midi
 ☎ 0.810.036.038 ou 02.43.28.47.93
 esn72@ville-lemans.fr

L'Espace Info Énergie peut également vous conseiller sur la maîtrise de vos consommations d'énergie et le recours aux énergies renouvelables.

→ Réalisation d'une nouvelle plaquette des aides à l'amélioration de l'habitat et le conventionnement des logements locatifs

→ Des rencontres sont organisées avec les communes pour renforcer la communication sur les aides à l'amélioration de l'habitat

Merci pour votre attention